

**OBJET :**

**CONVENTION  
DE PARTENARIAT  
POUR RÉPONDRE  
CONJOINTEMENT  
À LA PROCHAINE  
GÉNÉRATION  
DU PROGRAMME  
EUROPEEN LEADER  
2023-2027  
ENTRE LOIRE  
FOREZ  
AGGLOMÉRATION  
ET LA  
COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DE  
FOREZ-EST**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 05 octobre 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 12 octobre, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

**Présents :** Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, EVELYNE CHOUVIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Gérard PEYCELON, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

**Absents remplacés :** Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Bertrand DAVAL par Patrice POTOINNIER, Jean-Marc DUMAS par Danielle THIEN, Colette FERRAND par Pierre BARTHELEMY, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE

**Pouvoirs :** Georges BONCOMPAIN à Bernard TRANCHANT, Christophe BRETON à Pierre VERDIER, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Jean-Baptiste CHOSSY à Olivier JOLY, Pierre CONTRINO à Abderrahim BENTAYEB, René FRANÇON à Béatrice DAUPHIN, Olivier GAULIN à Christiane BAYET, Martine GRIVILLERS à Cindy GIARDINA, Gilbert LORENZI à Pascale PELOUX, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Pierre-Jean ROCHETTE à Christophe BAZILE, Denis TAMAIN à Hervé BEAL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20211012-20211012\_CC\_D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2021



**Absents excusés** : Jean Maxence DEMONCHY, Joël EPINAT

**Secrétaire de séance** : Valéry GOUTTEFARDE

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	113
Nombre de membres suppléés	7
Nombre de pouvoirs :	13
Nombre de membres absents non représentés :	2
Nombre de votants :	126

Vu l'article L5111-1 du code général des collectivités territoriales encadrant la coopération horizontale entre plusieurs établissements publics,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et plus particulièrement, la compétence en matière d'élaboration, de suivi et d'animation des politiques contractuelles de développement local passées avec l'Europe, l'Etat, la Région, le Département ou tout autre partenaire,

Vu les statuts de la communauté de communes de Forez-Est,

Vu les orientations stratégiques de la programmation FEADER 2021-2027 Auvergne-Rhône-Alpes votées par l'Assemblée plénière en date du 9 juillet 2020,

Considérant que LEADER est un programme européen de développement rural ayant un impact positif sur les territoires,

Considérant que la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en tant qu'autorité de gestion des fonds européens, va émettre un appel à manifestation d'intérêt (AMI) fin 2021 pour que les territoires ruraux candidatent à la prochaine génération du programme LEADER pour les années 2023-2027,

Considérant la subvention forfaitaire de 20 000 €, qui sera attribuée par l'autorité de gestion régionale, en soutien aux territoires ruraux candidats à l'AMI LEADER,

Considérant qu'il est opportun de candidater conjointement avec la communauté de communes de Forez-Est pour maximiser les chances du territoire du Forez d'être lauréat,

Loire Forez agglomération et la communauté de communes de Forez-Est décident de se porter candidates à l'AMI LEADER et présentent une candidature commune au nom du Forez, en tant que territoire de projet. Le territoire candidat englobe ainsi parfaitement les deux EPCI et représente un bassin de vie d'environ 174 000 habitants et 129 communes.

Les deux EPCI décident de conventionner afin de déterminer les modalités de partenariat relatives à cette candidature commune.

Loire Forez agglomération porte la candidature pour son compte et celui de la communauté de communes de Forez-Est. A ce titre, l'agglomération engage et supporte les frais afférents à la candidature avant d'en demander remboursement à son partenaire sur la base de la population de chaque EPCI selon la clé de répartition suivante :

Population totale (INSEE 2017)	173 209	100 %
Loire Forez agglomération	109 553	63.3 %
CCFE	63 656	36.7 %

Pour élaborer une candidature qualitative tout en garantissant un reste à charge supportable pour les EPCI partenaires, il est convenu de dédier les moyens suivants :

- Les moyens en termes de ressources humaines :
  - o Coordination de la candidature : 0,4 ETP sur 6 mois de la chargée de mission politiques contractuelles et subventions de Loire Forez agglomération
  - o Soutien technique : un volontaire territorial d'administration (VTA) à temps plein est recruté sur 12 mois. Il sera affecté à cette mission le temps d'élaborer la candidature à l'AMI LEADER (8 mois estimé).
- Des frais annexes sont également provisionnés afin d'assumer des frais de communication, de prestations type cartographie, impression, etc.

Budget prévisionnel :

RH interne	8 644 €
VTA	18 000 €
Frais annexes (communication, etc.)	4 000 €
Total	30 644 €
Reste à charge après déduction du forfait régional	10 644 €

Reste à charge prévisionnel pour les EPCI :

	Part population	Reste à charge
LFa	63.3 %	6 738 €
CCFE	36.7 %	3 906 €
Total	100 %	10 644 €

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la convention de partenariat.

Après en avoir délibéré par 126 voix pour, le conseil communautaire :

- Approuve la convention de partenariat entre Loire Forez agglomération et la communauté de communes de Forez-Est pour candidater à l'AMI LEADER 2023-2027 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer cette convention et lui donne mandat pour signer tout document relatif à ce partenariat.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 12 octobre 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président  
Christophe BAZILE

*Le Président,  
- certifie que le présent acte est exécutoire  
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,  
transmis en sous-préfecture  
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès  
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon  
via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois  
à compter de sa réception par le représentant  
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,  
Virginie AULAS,  
directrice générale des services*

